

## DELIBERATION

relative à la composition de la section permanente du CA du Cnous et de ses commissions thématiques

---

**La présidente du Centre national des œuvres universitaires et scolaires,**

*Vu les articles L822-1 à L822-5 du code de l'éducation,  
Vu le décret 2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires,  
Vu le règlement intérieur du Conseil d'administration du Cnous adopté le 27 mars 1997 et modifié le 9 juillet 2010,  
le 24 novembre 2016 le 27 mars 2019 et le 29 mai 2020.*

- **Point de l'ordre du jour**

1 – Installation du Conseil d'administration

- **Entendu l'exposé de Madame Dominique MARCHAND, Présidente du Cnous,**
- **Proposition de décision soumise au Conseil d'administration :**

**« Article 1 :**

La section permanente du Conseil d'administration du Cnous est composée de :

- Madame Dominique MARCHAND, Présidente du Cnous ;
- En qualité de représentants des étudiants :
  - o Mme MOKHTAR
  - o M. MURAT
- En qualité de représentant des personnels :
  - o M. OZDEMIR
- Madame Laurence LEFEVRE ;
- Monsieur Guilhem DE ROBILLARD

Ces administrateurs peuvent se faire remplacer par leurs suppléants au Conseil d'administration comme le prévoit le règlement intérieur.

Le président propose d'inviter systématiquement, comme le lui autorise le règlement intérieur,

- un représentant du personnel des deux autres organisations du personnel représentées au conseil d'administration :
  - o M. CAMUS
  - o M. NDITIFEI
- un représentant étudiant de la troisième liste représentée au conseil d'administration :
  - o M. DELMAIRE-SIZES

**Article 2 :**

Une commission « restauration et achats » est créée et est composée de :

- Madame Dominique MARCHAND, Présidente du Cnous
- Madame Laurence LEFEVRE
- Monsieur Guilhem DE ROBILLARD
- En qualité de représentants des étudiants :
  - o M. GORI
  - o Mme RAPET
  - o M. DELMAIRE-SIZES
- En qualité de représentants des personnels :
  - o M. CAMUS
  - o M. NDITIFEI
  - o M. OZDEMIR

**Article 3 :**

Une commission « hébergement » est créée et est composée de :

- Madame Dominique MARCHAND, Présidente du Cnous
- Madame Laurence LEFEVRE
- Monsieur Guilhem DE ROBILLARD
- En qualité de représentants des étudiants :
  - o Mme MOKHTAR
  - o M. MISPELAERE
  - o M. DELMAIRE-SIZES
- En qualité de représentants des personnels :
  - o Mme BEN BOUALI
  - o M. RIVIERE
  - o M. OZDEMIR

**Article 4 :**

Une commission « Vie étudiante et transition écologique » est créée et est composée de :

- Madame Dominique MARCHAND, Présidente du Cnous
- Madame Laurence LEFEVRE
- Monsieur Guilhem DE ROBILLARD
- En qualité de représentants des étudiants :
  - o Mme PRIVE
  - o M. MURAT
  - o M. OZDEMIR
- En qualité de représentants des personnels :
  - o Mme BEN BOUALI
  - o M. RIVIERE
  - o M. OZDEMIR

»

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration **approuve, à la majorité** des membres présents ou représentés, la présente délibération.

Nombre de membres constituant le conseil : 25

Quorum : 9

Membres participant à la délibération : 16

Procurations : 6

Abstentions : 1

**Pour : 21**

Contre : 0



**Dominique MARCHAND**

**Pièces jointes** : La présentation du BR4, tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier et de la situation patrimoniale.

Délibération publiée le 13 avril 2022